

## COMMENT UTILISER VOTRE BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE .

### Période de commande des produits périssables :

- Les oignons à fleurs d'automne ne pourront être commandés que de Septembre à mi-novembre dans la limite des stocks disponibles.
- Les oignons à fleurs d'été ne pourront être commandés que de février à fin mars dans la limite des stocks disponibles.
- Les plants en mottes ( Jardin Express ) ne pourront être commandés que jusqu'à fin décembre.
- Les produits des pépinières DELBARD ne pourront être commandés que jusqu'à fin mars.
- Les pommes de terre, ails, oignons, échalotes et asperges ne pourront être commandés que jusqu'à fin janvier pour une livraison en février / mars.

### Participation au frais de port et livraison :

- Si vous ajoutez à votre commande 07 € 00 de frais de port, cette commande vous sera envoyée à domicile dans les meilleurs délais et dans la limite des stocks disponibles.
- Si vous ne participez pas aux frais de port, votre commande sera expédiée avec un envoi destiné à votre comité.
- **Ajouter automatiquement 07 € 00 de frais de port, pour toutes les commandes effectuées après le 31 Janvier.**

### Règlement :

- Retenue à la source pour les retraités et actifs cheminots.
- Prélèvement automatique pour les adhérents l'ayant autorisé.
- Chèque à joindre à la commande pour les adhérents habituellement encaissés par le correspondant.

### Remarque :

**N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET SIGNER VOTRE BON DE COMMANDE.**